

REPUBLIQUE FRANCAISELIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

de-210416-

Département d'INDRE-ET-LOIRE Arrondissement de TOURS Canton de MONTS Commune d'ESVRES-SUR-INDRE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU DU 21 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le vingt-et-un avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'ESVRES SUR INDRE légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 avril 2016

Etaient présents:

M. Jean-Christophe GASSOT, Maire,

Mme Josiane LE BRONEC, M. Jean-Charles GARREAU, Mme Sylvie QUENEAU, M. Eric DELHOMMAIS, Mme Nathalie BERTON, M. Jean-Pierre PAUL, M. André DESPLAT, Adjoints,

M. André COSSÉ, M. Pierre-Antoine BOURREAU, M. Gérard CETTOUR-BARON, M. Patrice GARNIER, M. Jean-Claude DENIS, M. Hervé GROSSIN, Mme Stéphanie MANCHON, Mme Delphine COSSON (arrivée à 20h45), Mme Edith MARCILLAC, Mme Virginie GATIEN, Mme Elisabeth GOUILLER, M. Michel HENTRY, Mme Valérie BOUTON, M. Francis COUSTEAU, Mme Nathalie CARDIN, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents:

M. Gilles-André JEANSON, Mme Céline GOSMAT, Mme Vanessa VERMEERSCH, Mme Marie-Hélène ETIENNE,

Ont donné pouvoir :

M. Gilles-André JEANSON,	à Mme Nathalie BERTON	
Mme Céline GOSMAT	à M. Jean-Christophe GASSOT	
Mme Marie-Hélène ETIENNE	à Mme Elisabeth GOUILLER	

Secrétaire de séance : Madame Sylvie QUENEAU

Monsieur le Maire ouvre la séance en donnant lecture de l'ordre du jour :

PREAMBULE

- Décisions du maire prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 21 mars au 01 avril 2016. Le Conseil Municipal a pris acte de l'exercice de cette délégation.
- Démission de Madame Nadine GÉRARD, conseillère municipale Installation de Monsieur André COSSÉ. Le Conseil Municipal procède à l'installation de Monsieur André COSSÉ, 23ème sur la liste Esvres 2014 "Responsable et Solidaire » comme conseiller municipal en remplacement de Madame Nadine GÉRARD, démissionnaire.

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. <u>Désignation des représentants au sein des commissions communales en remplacement de Madame Nadine GÉRARD</u>: Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la démission d'une conseillère municipale, de procéder à l'élection d'un nouveau membre au sein des commissions municipales suivantes, selon la représentation proportionnelle, **DESIGNE** (26 voix) au sein de la commission:

Développement économique, tourisme, commerce, artisanat :

Liste ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire » :

- André COSSÉ

en remplacement de Nadine GÉRARD

Vie associative, sports, culture:

Liste ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire » :

- André COSSÉ

en remplacement de Nadine GÉRARD

Environnement, patrimoine:

Liste ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire » :

- André COSSÉ

en remplacement de Nadine GÉRARD

Finances:

Liste ESVRES 2014 « Responsable et Solidaire » :

- André COSSÉ.

en remplacement de Nadine GÉRARD

2. Election d'un délégué suppléant au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL 37) en remplacement de Madame Nadine GÉRARD. Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la démission d'une conseillère municipale, de procéder à l'élection d'un nouveau membre suppléant au SIEIL 37, selon la représentation proportionnelle, **DESIGNE** (26 voix) au sein du SIEIL 37:

Suppléant : André COSSÉ

en remplacement de Nadine GÉRARD

3. Election d'un délégué au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage en remplacement de Madame Nadine GÉRARD. Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la démission d'une conseillère municipale, de procéder à l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'Administration du Comité de Jumelage, selon la représentation proportionnelle, **DÉSIGNE** (26 voix) au sein du Comité de Jumelage :

<u>Conseil d'Administration</u>: Délégué: **André COSSÉ**

en remplacement de Nadine GÉRARD

4. Election d'un délégué au Conseil d'Administration et à la Commission Permanente du Collège Georges Brassens en remplacement de Madame Nadine GÉRARD. Considérant qu'il y a lieu, compte tenu de la démission d'une conseillère municipale, de procéder à l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'Administration et à la Commission Permanente du Collège Georges Brassens, selon la représentation proportionnelle, **DÉSIGNE** au sein du Collège Georges Brassens :

<u>Conseil d'Administration</u>:

Délégué Titulaire : Josiane LE BRONEC (26 voix)

en remplacement de Nadine GÉRARD

Commission Permanente:

Délégué Titulaire : Josiane LE BRONEC (26 voix)

en remplacement de Nadine GÉRARD

FINANCES LOCALES

5. <u>Participation à l'école privée Sainte-Thérèse.</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **DECIDE** de verser à l'école Sainte-Thérèse la somme correspondant au coût par élève domicilié à Esvres suivant :

Elève de primaire : 464€
Elève de maternelle : 720€

Arrivée de Mme Delphine COSSON.

- 6. <u>Subventions aux associations des écoles publiques :</u> Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE :**
 - 1. une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école Joseph Bourreau de 3 000 €
 - 2. une subvention de fonctionnement à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole de l'école Joseph Bourreau de 3 500 €
 - 3. une subvention de fonctionnement à l'Union Sportive de l'Enseignement Premier degré de l'école maternelle les Source de 3 500 €
- 7. <u>Subvention au comité de jumelage</u>: Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité **VOTE** une subvention exceptionnelle de fonctionnement au Comité de Jumelage de **969** €.Les crédits pour les subventions de fonctionnement sont inscrits à l'article 6574.
- 8. <u>Restauration Scolaire : Tarifs : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Vu l'avis favorable de la commission des affaires scolaires du 24 février 2016, Vu la proposition formulée par Madame LE BRONEC, Adjointe, </u>
 - **FIXE**, comme suit, à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, les tarifs de la restauration scolaire :

	Prix de vente aux familles à compter de la rentrée 2016/2017
Commune:	
Maternelle	3,30 €
Primaire	3,55 €
Tarifs réduits (30 %) famille nombreuse (3 ^{ème} enfant):	
Maternelle	2,31 €
Primaire	2,49 €
Tarifs réduits (50 %) famille nombreuse (à partir du 4 ^{ème} enfant):	
Maternelle	1,65 €
Primaire	1,78 €
Repas exceptionnels et hors Commune :	
Maternelle	3,80 €
Primaire	3,95 €
Adultes	5,24 €

ESVRES-SUR-INDRE, le 26 avril 2016

Le Maire, Jean-Christophe GASSOT